un dialogue permanent et d'étroits rapports avec le monde universitaire; pardessus tout, il cherche à promouvoir la confiance et le respect mutuels entre les hauts fonctionnaires chargés de mettre en oeuvre la politique étrangère, et les universitaires qui se livrent à la recherche et à la réflexion dans le domaine des affaires internationales, en particulier lorsque ces dernières intéressent directement les opérations du Ministère.

La Direction des affaires culturelles se charge d'entretenir des relations culturelles entre le Canada et d'autres pays dans la mesure où ces échanges se font par les voies intergouvernementales. Elle assure aussi la liaison avec les autres organismes intéressés, officiels et privés, en vue de faire mieux connaître le Canada à l'étranger par diverses activités culturelles et éducatives. Il lui appartient tout particulièrement, de mettre en oeuvre pour le compte du Gouvernement les obligations auxquelles donne lieu la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et elle assure la liaison entre le Ministère et la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. Entre autres tâches, elle négocie et applique les accords culturels avec d'autres pays et met au point des programmes culturels communs (y compris les programmes de bourses d'études, les échanges d'enseignants, les tournées de groupes artistiques et les expositions d'oeuvres d'art). Elle organise la participation du Canada à des événements culturels à l'étranger comme, par exemple, à des festivals d'art et d'artisanat, à des expositions et concours internationaux, et assure la participation d'artistes étrangers et de personnalités du monde culturel à des événements analogues au Canada. Elle contribue à tenir les organismes culturels du Canada au courant des activités culturelles des autres pays, et elle aide de façon générale les étudiants, artistes et professeurs canadiens qui se rendent à l'étranger. Enfin, elle dirige un programme de dons de livres canadiens à des bibliothèques de pays étrangers et s'occupe des questions découlant d'accords internationaux sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

La Direction de l'information exerce deux fonctions principales: a) elle fait connaître le Canada et les Canadiens à l'étranger; b) elle fournit des renseignements sur la politique extérieure du Canada et sur l'activité du ministère des Affaires extérieures. Elle produit et diffuse diverses publications: Déclarations et Discours, Pages documentaires, Reproductions d'articles divers, le bulletin bimestriel Perspectives internationales, le Bulletin hebdomadaire canadien, ainsi que des brochures et des dépliants en anglais, en français et dans des langues étrangères. De concert avec l'Office national du Film, elle assure la diffusion de films par l'intermédiaire des missions canadiennes à l'étranger et elle collabore avec Information Canada/Expositions (autrefois la Commission des expositions du Gouvernement canadien) en vue de fournir aux missions le matériel d'exposition nécessaire pour les foires commerciales et les expositions qui se tiennent à l'étranger. Elle fait aussi fonction d'agent de liaison entre le Ministère et la Société Radio-Canada et collabore avec le Service international de Radio-Canada. La Direction réalise en outre un programme de visites qui permet d'amener au Canada, chaque année, d'éminents journalistes étrangers.